



COMMUNIQUE SICSTI-CFTC UES (GROUPE) ASTEK Novembre 2014, section syndicale CFTC

Contacteur : CFTC@astek.fr – Notre actualité sur <http://CFTC.astek.free.fr>

Changements ! Vous êtes, de près ou de loin, toutes et tous concernés : salariés cadres et non cadres, de structure ou opérationnels, ingénieurs d'études, chefs de projets, consultants, commerciaux et responsables à tous niveaux.

Contribuons aux changements en cours ..

✚ **Un jour vous serez Sénior !** Nous avons tous un rôle et un apport non négligeable pour la société. Les seniors peuvent apporter leurs compétences, leur maturité et leur expérience. Des seniors du groupe contribuent à l'entrée d'Astek dans l'ère des ESN (Entreprise des Services du Numérique, ex SSII), qui doivent à présent adapter leur *business model* au marché. Industrialisation, ATG ou encore Centres de Services sont des objectifs pour répondre aux attentes de clients. Mais dans cette évolution, n'oublions pas que l'entreprise de demain réside toujours dans la reconnaissance du capital humain et dans l'idée que chacun d'entre nous apporte une pierre à l'édifice. C'est en ce sens que la CFTC souhaite arriver à un accord de contrat de génération engageant notamment l'entreprise dans une démarche de partage des compétences.

✚ **Se former progressivement pour rester employable... non au salarié JETABLE !**

Quel est votre opinion ?
Adressez votre point de vue à
CFTC@astek.fr

La CFTC défend les valeurs
de la laïcité,
de la solidarité et
milite pour un syndicalisme
innovant

Au 1^{er} janvier 2015, le DIF va être remplacé par le CPF (compte personnel de formation qui sera *plafonné* à 150h au lieu des 120h). La CFTC a demandé l'ouverture de **négociation sur la Formation, pour cadrer l'obligation de former qu'a l'employeur**, qui n'était assujéti jusqu'à présent qu'à une obligation financière (former ou verser une part du budget formation au trésor public). **Sauvegardons la formation au sein d'Astek.** Suivez le dossier sur CFTC.astek.free.fr

✚ **Quelles passerelles pour faire évoluer votre carrière ?**

La CFTC revendique, de la part de l'entreprise, une meilleure « **gestion durable** » des **carrières et de la formation** de chacun d'entre nous.

Que peut vous apporter l'entreprise pour votre carrière (et non l'inverse), tel est l'objectif de **l'entretien professionnel obligatoire**, tous les deux ans. En avez-vous eu un ? Nous ne parlons pas ici de votre entretien annuel (celui durant lequel votre N+1 vous évalue), mais commencez par demander à cette occasion votre positionnement dans la cartographie GPEC de l'entreprise, donnez votre avis sur votre maturité dans le poste, et proposez des actions (formations, missions apprenantes, etc..) pour faire évoluer votre poste dans un sens qui vous convienne. Faisons confiance aux RH et à vos N+2, **l'entretien professionnel viendra, la CFTC y veillera.**

Si vous avez le sentiment que l'on vous refuse de progresser dans votre carrière...

Si votre demande de DIF a été refusée...

Si des congés payés vous sont imposés durant une période d'intermission...

Vos élus CFTC sont joignables sur CFTC@astek.fr.

Contacteur : CFTC@astek.fr – Notre actualité sur <http://CFTC.astek.free.fr>

Changements ! Vous êtes, de près ou de loin, toutes et tous concernés : salariés cadres et non cadres, de structure ou opérationnels, ingénieurs d'études, chefs de projets, consultants, commerciaux et responsables à tous niveaux.

✚ **Un groupe dynamique, durable et innovant,... et correctement informé, svp !**

« *Tout homme qui est mal informé ne peut s'empêcher de mal raisonner* » (Colbert).

Toute forme de communication inefficace engendre du mécontentement et représente un coût social ! Certains de nos managers l'ont compris et communiquent de façon transparente, d'autres entretiennent un flou artistique. Le résultat est un niveau de confiance proche du zéro... sans bénéfice aucun pour l'entreprise.

✚ **Qualité de Vie au Travail (QVT)**

la CFTC se réjouit de voir inscrit dans l'accord national interprofessionnel (ANI) 2013 sur la Qualité de Vie au Travail, l'intégration des sujets comme : **le management d'équipe, la qualité de vie au travail, les risques professionnels, l'égalité professionnelle et l'égalité de l'accès des personnes handicapées à l'emploi**. Ces sujets sont obligatoires, notamment dans les programmes de **formations continues destinés aux actuels managers**.

La QVT se définit notamment par la qualité des relations sociales et de travail : la reconnaissance du travail, **le respect**, l'écoute, l'information, le dialogue social et la participation aux décisions.

✚ **Le marché impose ses règles, mais pousse à y apporter des solutions « clé en main », souvent dans l'urgence. La confiance a-t-elle encore sa place dans cette spirale infernale !** Malgré les enjeux à relever, les consultants doivent-ils faire face à un double front ? Le besoin client et la pression de l'urgence commerciale. Aucune pression ne devrait pourtant venir de l'intérieur au travers de décisions et de choix à court terme, d'usures, d'isolements, de suggestions aux départs, Enfin, si progrès il pouvait y avoir, **le respect de la dignité de chacun**, le refus de l'opportunisme des marchés et **la reconnaissance à sa juste valeur, seraient les moteurs de la confiance dans le groupe Astek**.

✚ **Quelques chiffres :**

186 DIF ont été
écrêtés à 120
heures au
31/12/2013, juste
pour le périmètre
NE-IDF

107 collègues ont perdu des jours de repos au 31 Mai 2014 :

- CET (Compte Epargne Temps) dépassant 26 jours
- jeune embauché ne disposant pas de 5ème semaine de congés payés éligible au CET

La CFTC a déclenché une action auprès de la Direction pour tenter de réparer ou atténuer cette perte. Si vous êtes concernés, contactez CFTC@astek.fr.

D'autre part, gérez vos congés sur Kronos, et RE-PO-SEZ-VOUS... !

✚ **Face à l'injustice, la CFTC** vous permet de disposer de moyens supplémentaires pour vous construire une opinion différente, libre et sans crainte. **Le lien de subordination ne saurait aliéner votre dignité : au travail, vous avez toujours votre mot à dire.**



✚ **Adhérer à la CFTC**, c'est avoir l'assurance d'être soutenu en cas de litige de la vie courante, ainsi que professionnelle. [Assurance MACIF à l'appui](#).....